

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**Le 2 mars 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 2 mars 2020, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche et Hugh Fortier  
M<sup>me</sup> la conseillère Priscillia Lefebvre.

Étaient absents M<sup>me</sup> la conseillère Diana Bruneau et M. le conseiller Vital Carrier.

M<sup>mes</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2020-03-30 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2020-03-31 Adoption du procès-verbal du 3 février 2020**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit adopté tel que rédigé.

**2020-03-32 Approbation des comptes**

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 46 762.57 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**2020-03-33 Révision budgétaire 2020 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la révision budgétaire 2020 de l'Office municipal d'habitation. Cette révision mentionne une augmentation de la contribution de la municipalité de Poularies de 1 117 \$.

**2020-03-34 Autorisation de dépenses pour le projet Nouveaux Horizons pour les aînés**

Une subvention de 24 633 \$ a été accordée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, le projet consiste à faire l'acquisition de tables, de chaises et d'une cuisinière pour la salle l'Accueil. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses pour ce projet pour un maximum du montant de la subvention accordée.

**Autorisation de dépenses pour le projet Fonds de développement des territoires (FDT)**

Ce sujet remis à une séance subséquente.

**2020-03-35 Fonds de développement des territoires (FDT)**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'achat d'une génératrice et l'installation électrique, ce projet est une priorité un (1).

Il est également résolu que la Municipalité de Poularies investira un montant maximal de 3 000 \$.

Il est également proposé et résolu que M<sup>me</sup> Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité de Poularies.

### **Adoption du rapport annuel d'activité incendie 2019**

Ce sujet remis à une séance subséquente.

### **2020-03-36 Appel d'offre pour l'achat de 64 000 litres de calcium**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, M<sup>me</sup> Katy Rivard, à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre sur invitation pour l'achat de 64 000 litres de calcium liquide 35% ou l'équivalent

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée soumission au plus tard lundi le 30 mars 2020 à 15 h. Les soumissions seront ouvertes dans les minutes qui suivront.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La liste des soumissionnaires invités restera confidentielle jusqu'à l'octroi du contrat.

### **2020-03-37 Offre du Ministère des transports du Québec pour le balayage des accotements**

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre du ministère des Transports et de procéder au balayage de la totalité des accotements pavés à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Poularies, incluant lorsqu'il y a lieu, les intersections, les contours des regards, des puisards et autres.

Pour effectuer ces travaux le ministère des Transports s'engage à verser à la municipalité de Poularies la somme de 2 100 \$.

### **2020-03-38 Demande du Cercle des Fermières de Poularies**

Le Cercle des fermières de Poularies ont appris que la municipalité renouvellera, grâce à une subvention, le mobilier de la salle l'Accueil. L'organisme serait intéressé à faire l'acquisition de 2 anciennes tables ainsi que de 6 chaises en cuirette.

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette requête et d'offrir le mobilier demandé lorsque le nouveau mobilier sera en place.

### **2020-03-39 Demande de permis de sollicitation de la Fondation canadienne du rein**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une collecte de porte-à-porte de la Fondation canadienne du rein du 5 avril au 15 mai 2020 sur le territoire de la municipalité de Poularies.

### **2020-03-40 Demande du Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel (CAPACS) d'Abitibi-Ouest**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas soutenir financièrement le Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel (CAPACS) d'Abitibi-Ouest.

## **2020-03-41 Avril, mois de la Jonquille**

- CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
- CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
- CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;
- CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;
- CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;
- CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal de Poularies encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

## **2020-03-42 Programme d'aide à la voirie local Numéro de dossier 00028011-1-87035 (08) -2019-07-18-38**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Poularies approuve les dépenses d'un montant de 17 601.31 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais

inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

### **2020-03-43 Taxes d'essence Canada/Québec (TECQ)**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet et de transmettre copie de cette résolution à le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, M<sup>me</sup> Catherine McKenna.

**2020-03-44 Demande du comité des Loisirs**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter d'offrir 1 500 \$ au Comité des loisirs pour la contribution aux feux d'artifices pour l'événement Les Fous du Pick Up.

De plus, il est résolu d'accepter la demande provenant du comité des loisirs afin qu'il utilise le chapiteau incluant du personnel pour l'installation et le démontage. L'activité Les Fous du Pick Up aura lieu samedi le 4 juillet 2020.

**Séance de travail**

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en mars 2020.

**2020-03-45 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.

